

# Notice indicateur environnemental

## Avantager les véhicules à faibles émissions

### Pourquoi cette action ?

Les avancées technologiques permettent de réduire les pollutions atmosphériques et sonores, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, occasionnées par les véhicules utilitaires : véhicules à faibles émissions et matériaux insonorisant. Néanmoins, le recours à ces véhicules souffre encore de plusieurs problématiques freinant leur déploiement auprès des professionnels : coût d'achat, stations de ravitaillement ou de recharge, autonomie, capacités d'emport.... Il appartient aux collectivités de mettre en place des mesures incitatives

### Quels sont les indicateurs proposés ?

Les indicateurs proposés sont déclinés d'une part pour le suivi global de l'action et d'autre part pour quantifier les gains environnementaux.

#### INDICATEURS DE SUIVI GLOBAL :

Les indicateurs de suivi global permettent d'évaluer dans le détail l'avancement opérationnel de l'action. Ils peuvent également avoir pour rôle de suivre son évolution entre les différentes étapes globales. La collectivité peut choisir également les indicateurs qui pourraient se révéler plus adaptés à son cas particulier.

- Taux d'entreprises de transport performantes dans les marchés publics :
  - Nombre de transporteurs inscrits dans la démarche Objectif CO2 rapporté au nombre total de transporteurs sélectionnés (cf Document Annexe démarches connexes)
- Nombre d'avantages accordés aux transporteurs inscrits dans la démarche Objectif CO2 : (cf Document Annexe démarches connexes)
  - Différents accès, MIN, centres-villes,...

Implique recensement des collectivités auprès des organismes qui labellisent

- Autre indicateur : au choix de la collectivité

#### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX :

Pour cette action, l'évaluation environnementale consiste à [calculer](#) les [émissions](#) de gaz à effet de serre ainsi que les émissions de NOx, de CO, de HC à partir :

- Nombre de véhicules électriques déclarés par les partenaires de la démarche [identifiés](#) lors de la mise en place de la concertation
- Nombre de véhicules GNV déclarés par les partenaires de la démarche [identifiés](#) lors de la mise en place de la concertation
- Nombre de véhicules hybrides déclarés par les partenaires de la démarche [identifiés](#) lors de la mise en place de la concertation
- Kilométrage moyen parcouru chaque jour par les véhicules électriques, hybrides, GNV (enquête partenaires de la démarche)

- (Facultatif) Nombre de véhicules bioGNV
- (Facultatif) Nombre de véhicules bioéthanol
- (Facultatif) Nombre de véhicules biodiesel
- (Facultatif) Kilométrage moyen parcouru chaque jour par les véhicules bioGNV, bioéthanol, biodiesel (enquête partenaires de la démarche)
- (Facultatif) Nombre de véhicules dont les transporteurs sont chartés (ex : Charte Objectif CO2, Eco-Star, Lean&Green, LCRS)
- (Facultatif) Nombre de véhicules dont les transporteurs sont labellisés (ex : Label Objectif CO2)
- (Facultatif) Kilométrage moyen parcouru chaque jour par les véhicules de transporteurs chartés ou labellisés

## Quels sont les modes de calcul des gains environnementaux ?

### ■ PRINCIPE :

En utilisant les indicateurs environnementaux, le premier calcul effectué concerne la première année, choisie comme point de départ. A partir des facteurs d'impacts et des indicateurs environnementaux fournis par les opérateurs économiques, on obtient ainsi les émissions de GES, de NOX, de CO, de HC et de particules pour chaque typologie de véhicule.

Selon les évolutions du parc roulant, il est possible pour l'année 2 et l'année 3 d'obtenir la baisse obtenue sur les émissions de GES, de NOX, de CO, de HC et de particules.

### ■ QUELLES SONT LES DONNEES DEMANDEES ?

- Nombre de véhicules électriques déclarés par les partenaires de la démarche [identifiés-identifiés](#) lors de la mise en place de la concertation
- Nombre de véhicules GNV déclarés par les partenaires de la démarche identifiés lors de la mise en place de la concertation
- Nombre de véhicules hybrides déclarés par les partenaires de la démarche identifiés lors de la mise en place de la concertation
- Kilométrage moyen parcouru chaque jour par les véhicules électriques, hybrides, GNV (enquête partenaires de la démarche)
- (Facultatif) Nombre de véhicules bioGNV
- (Facultatif) Nombre de véhicules bioéthanol
- (Facultatif) Nombre de véhicules biodiesel
- (Facultatif) Kilométrage moyen parcouru chaque jour par les véhicules bioGNV, bioéthanol, biodiesel (enquête partenaires de la démarche)
- (Facultatif) Nombre de véhicules dont les transporteurs sont chartés (ex : Charte Objectif CO2, Eco-Star, Lean&Green, LCRS)
- (Facultatif) Nombre de véhicules dont les transporteurs sont labellisés (ex : Label Objectif CO2)
- (Facultatif) Kilométrage moyen parcouru chaque jour par les véhicules de transporteurs chartés ou labellisés

## ■ OU TROUVER CES DONNEES ?

→ Auprès des acteurs économiques :

- Statistiques sur le trafic pour les acteurs économiques (kilomètres parcourus selon le type de véhicules)
- Enquête auprès des transporteurs (parts relatives par typologie de véhicules)

*Par défaut, parts relatives moyennes des véhicules en milieu urbain*

### FICHE ACTION CONCERNEE :

Cette notice fait référence à la fiche action :

**C1 Avantager les véhicules à faibles émissions**